Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200943-20260423-DELIB2026_031-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LANCIEUX
Côtes d'Armor

Date de convocation	Nombre de conseillers
09/04/2026	En exercice : 19
Date d'affichage convocation	Présents : 15
09/04/2026	Procurations : 4
	Votants : 19

VOTE
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-troisième jour du mois d'Avril, à dix-neuf heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de Mme Marianne DAIGNAN, Maire.
Présents : Marianne DAIGNAN, Anne-Sophie CHALMEL, Aude BOURGET, Jean-Yves HERVÉ, Michel-Eric EHRLICH, Pierrick BEAULIEU, Camille PELLEAU, Monique FREBOURG PELOU, Marc WARENGHEM, Julie FONTAINE, Guy PATRICK, Laurent TIERCEAU, Camille PELLEAU, Patrick DALENNES, Laura LECOLLINET, Patrick BRIAND.
Représentés : Denis PIERRE donne procuration à Laurent TIERCEAU, Françoise CHAPLET donne procuration à Anne-Sophie CHALMEL, Jean-Yves CHAUFOUR donne procuration à Marianne DAIGNAN, Florence LEGENDRE donne procuration à Aude BOURGET.
Secrétaire :. Camille PELLEAU

Délibération n° 2026-031

Budget Annexe Lotissement « Les Poissonniers 2 » - Affectation du résultat

Mme Anne-Sophie CHALMEL, Adjointe aux finances, expose aux membres du Conseil municipal, que suite à l'approbation du Compte Financier Unique 2025, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats :

Considérant l'excédent de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2025 de 34 936,36 €,
Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57
Vu la délibération n° 2026-010 en date du 12/02/2026 relative au Compte Financier Unique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE D'AFFECTER les résultats sur le budget 2026 de la façon suivante :**
  - **34 936,36 €, au compte 002 en fonctionnement**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Marianne DAIGNAN, Maire

Camille PELLEAU, secrétaire

MAIRIE de LANCIEUX
22770 (Côtes-d'Armor)
R.F.

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie le 29/04/2026
et de la transmission au représentant de l'Etat le 29/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.